

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») sont conformes aux règles professionnelles et usages nationaux et internationaux et s'appliquent à toute vente contractée avec un arboriculteur, pépiniériste, paysagiste, collectivité, groupement ou revendeur (ci-après dénommé « acheteur »), réputé être de compétence technique équivalente à Escande.

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente dont ce dernier reconnaît avoir pris parfaite connaissance. L'acheteur reconnaît que les parties ont négocié sur la base de ces CGV conformément à l'article L.441-6, I du Code de commerce.

Toute contre-confirmation de commande faite par l'acheteur qui invoquerait notamment ses propres conditions générales d'achat est sans effet, sauf si nous les avons expressément acceptées par écrit. De même, toute modification apportée aux CGV ne nous engage que si nous l'avons expressément acceptée préalablement par écrit.

1-COMMANDES

Le processus de commande est le suivant : l'acheteur nous adresse une demande de réservation par courriel ou par téléphone ; dès réception de cette demande, nous adressons à l'acheteur par courriel ou voie postale un bon de réservation récapitulant les termes de la commande et comportant, au verso, nos CGV. Le bon de réservation doit nous être retourné signé par tout moyen, sous quinzaine, et le cas échéant, accompagné de l'acompte mentionné. La commande est réputée confirmée dès réception, par nos soins, du bon de réservation signé et de l'acompte correspondant.

2-PRIX

Sauf conditions particulières prévues dans le bon de réservation, les prix que nous pratiquons sont ceux de notre dernier tarif en vigueur à la date de la livraison effective. Nos tarifs s'entendent Hors Taxes au départ de notre usine ou entrepôt, à l'exclusion de l'emballage, du fret, des tarifs douaniers, de l'assurance et de la taxe sur la valeur ajoutée applicable au jour de la livraison, sauf accord contraire.

3-CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute vente est payable dès réception de la facture, soit au plus tard le jour de l'enlèvement ou de la livraison de la marchandise. Pour les acheteurs avec lesquels nous sommes déjà en relations d'affaires, les factures peuvent, sous réserve de mention expresse en ce sens sur la facture, être réglées au plus tard dans les 60 jours de la date d'émission de la facture correspondante.

L'obligation de paiement de l'acheteur est portable.

Dans le cas où Escande accepterait un paiement par traite, l'acheteur doit la lui retourner acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours à compter de la réception de la facture, tous les frais afférents étant à la charge de l'acheteur.

L'acceptation n'a pas pour effet de déroger aux modalités de paiement indiquées au présent article 3.

A défaut de retour de la traite acceptée dans le délai mentionné, le paiement deviendra immédiatement exigible augmenté des pénalités de retard visées au présent article.

En cas de paiement échelonné, expressément accepté par Escande, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptables.

En cas de non règlement par l'acheteur à la date figurant sur la facture, toutes les factures non échues deviennent immédiatement dues et exigibles. En cas de non-respect des modalités de paiement, ou si nous avons connaissance après la conclusion de la vente de circonstances qui peuvent réduire la solvabilité de l'acheteur, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement immédiat des sommes qui nous sont dues en totalité, et de conditionner les livraisons en cours à la fourniture d'une garantie de paiement ou à un paiement anticipé et, si ladite garantie et / ou ledit paiement n'ont pas été fournis dans un délai approprié, de résilier les commandes dont les livraisons n'ont pas encore été effectuées.

En cas de non règlement par l'acheteur à la date figurant sur la facture, l'acheteur sera en outre redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, (i) de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 5 points de pourcentage, (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 euros, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce et (iii) d'une indemnisation complémentaire égale à 15 % du montant hors taxes, impayé, indiqué sur la facture, sans préjudice du droit que nous avons de suspendre tout ou partie des commandes en cours et d'engager toute autre voie d'action pour solliciter une indemnisation complémentaire.

4-DELAIS DE LIVRAISON

Nous mettons en œuvre nos meilleurs efforts pour respecter le délai prévu dans notre confirmation de commande.

Toutefois, compte tenu du caractère aléatoire et imprévisible de la production, les commandes acceptées ou confirmées ne peuvent être exécutées que dans la mesure du possible, ce que l'acheteur accepte.

Elles pourront ainsi être sujettes à report, fractionnement, réduction ou annulation, même après confirmation écrite de la commande, en cas de production déficitaire ou nulle indépendante de notre volonté, sans qu'aucune indemnité de quelque nature puisse être sollicitée par l'acheteur à ce titre.

Il en sera ainsi en cas de survenance d'un événement de force majeure tels que par exemple :

- intempéries, gelées, grêle ou autre calamités telles que maladies graves ou invasion parasitaire.
- impossibilité d'un transport normal compatible avec la nature du produit.
- grève ou tout autre trouble social.
- incendie..., etc...

Il en sera de même dans l'hypothèse où nous serions contraints de détruire partiellement ou totalement notre production pour toute cause légitime afférente à la nature du produit.

Si la livraison de tout ou partie d'une commande est retardée en raison d'un événement de force majeure, le délai de livraison est allongé en conséquence pour une durée au moins égale à celle de la perturbation. Nous informerons l'acheteur de ce retard dès que possible et lui indiquerons au même moment la nouvelle période de livraison escomptée. L'acheteur est alors en droit d'annuler sa commande (en cas de report) ou le solde à livrer (en cas de fractionnement) en nous faisant expressément connaître cette intention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée, dans un délai de six jours suivant la date de réception de la nouvelle période de livraison escomptée. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, toute somme versée par l'acheteur au titre de la commande ou partie de commande annulée lui sera remboursée.

Les acomptes versés par l'acheteur ne sont pas productifs d'intérêt.

En cas d'impossibilité d'exécution totale et définitive à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, nous pouvons résilier le contrat à tout moment. Dans cette hypothèse, nous rembourserons à l'acheteur le prix déjà payé à l'exclusion de toute autre indemnité, ce que l'acheteur accepte.

5-EXPEDITIONS

Toutes nos livraisons interviennent EXW (Incoterms CCI 2010) au départ de nos usines ou entrepôts.

Ainsi, même en cas de vente franco, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Nous ne pourrions donc en aucun cas être tenus responsables des dommages subis par les marchandises au cours de leur transport.

Le destinataire des marchandises est seul habilité à formuler une réclamation auprès du transporteur au moment de la réception de la livraison.

En fonction des contraintes techniques et météorologiques qui peuvent se présenter, les livraisons peuvent être sujettes à report ou fractionnement.

6-RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur (vice apparent) et la qualité de la marchandise livrée doit nous être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 24 heures suivant la livraison. Passé ce délai aucune réclamation n'est recevable.

Toute réclamation portant sur l'authenticité variétale devra être faite au cours de la première période végétative suivant la date de la livraison.

L'acheteur n'est pas autorisé à faire un choix dans un lot et à retourner ce qui ne lui convient pas. Mais il doit réexpédier la totalité du lot, les frais d'aller et retour restant à sa charge.

En égard à la nature des produits vendus, notre responsabilité en cas d'erreur ou de vice - reconnu ou établi - sera limitée aux dommages directs et ne pourra en aucun cas (en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique, de non reprise, de non développement et de résistance ou tolérance aux souches ou races de maladies connues au jour de la livraison) dépasser le montant total de la commande correspondante, y compris les frais résultant du retour des marchandises, à moins que l'acheteur ne préfère leur remplacement dans la force fournie, et ce à l'exclusion de tous dommages - intérêts et autres indemnités.

Nous ne saurions être tenus responsables des dégâts consécutifs soit à des traitements légaux et obligations effectués par des tiers avant ou pendant la livraison, soit à tout traitement ou opération culturale postérieurs à la livraison.

7-GARANTIES

Nous garantissons à l'acheteur la fourniture d'une marchandise saine, loyale et marchande en l'état des connaissances scientifiques et techniques lors de la période de production.

Le comportement du produit livré étant largement conditionné par les soins donnés par l'acheteur à l'arrivée, par des facteurs impossibles à apprécier ou prévoir, et pouvant varier suivant les régions, l'environnement et les conditions agromonomiques et atmosphériques, par les techniques et opérations culturales, nous ne pouvons pas apporter une garantie de reprise du développement ni une garantie de récolte même après avoir proposé conseils et suggestions, les résultats obtenus dépendant de nombreux facteurs sur lesquels nous ne disposons d'aucune maîtrise.

L'acheteur reconnaît qu'il est seul responsable du choix des marchandises commandées et de leur adéquation avec ses besoins et contraintes spécifiques.

8-RESERVE DE PROPRIETE

Nous conservons la propriété d'une marchandise jusqu'au complet paiement de son prix en principal, frais, intérêts et accessoires. Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur ayant la garde des marchandises depuis le transfert de risques, il supporte la charge des risques en cas de perte ou de destruction survenue entre la livraison de la marchandise et le complet paiement du prix.

9- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout plant de variété protégée est livré avec au moins une étiquette par paquet garantissant l'origine et l'authenticité. Tous droits pour tous pays étant réservés, la diffusion et la multiplication, notamment à titre gratuit ou commercial et à des fins personnelles ou pour un tiers, en sont rigoureusement interdites sans notre accord, conformément à la législation en vigueur sur le C.O.V., dépôt des marques ou brevets.

10-LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

Toutes nos ventes sont régies par le droit français.

Tous les litiges relatifs à nos ventes, notamment la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'annulation d'une commande relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Agen (France). Cette clause s'applique même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.